

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

La gestion efficace des matières résiduelles : du concret au menu !

Montréal, le vendredi 19 octobre 2007 – La gestion efficace des matières résiduelles est un défi qui interpelle les entreprises, les industries et les experts en environnement et ce matin, plus de 50 personnes étaient réunies à ce sujet à l'occasion d'un déjeuner-causerie. Plusieurs pratiques efficaces ont donné des résultats concrets dans ce domaine et quatre conférenciers sont venus leur en faire part pour les aider, entre autres, à faire face à la Loi 102.

Inscrit dans le cadre de l'actuelle Semaine québécoise de réduction des déchets, menée par Action-Rebuts, ce déjeuner-causerie a été organisé par la Chambre de commerce de l'industrie de l'Est de l'île de Montréal, en collaboration avec le Réseau d'échanges du premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. Ce réseau est une initiative de la Conférence régionale des élus de Montréal, de la Ville de Montréal et du Conseil régional de l'environnement de Montréal.

La gestion efficace des matières résiduelles s'inscrit dans une perspective de développement durable et Richard Deschamps, conseiller de la Ville, arrondissement de LaSalle, associé au développement économique et durable de Montréal et membre du comité exécutif de la Conférence régionale des élus de Montréal, a présenté le premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise mis de l'avant par la Ville de Montréal et ses partenaires. « En matière de développement durable, chaque geste compte et multiplier ces gestes en créant un effet d'entraînement, c'est ça l'effet domino qui guide ce plan », a déclaré M. Deschamps. Il a également insisté sur la nécessité d'élargir le partenariat, tout en soulignant le rôle important joué par les organismes qui ont collaboré à la mise au point du plan.

Depuis mars 2007, le tarif pour la collecte sélective issu de la Loi 102 est en vigueur et Maryse Vermette, vice-présidente Opérations et communications de Éco Entreprises Québec, est venue éclairer les participants sur son application. Dorénavant, les entreprises sont tenues de déclarer la quantité de leurs contenants, emballages et imprimés qui aboutissent dans le bac à recyclage des consommateurs et de payer des frais selon une grille tarifaire. Il en coûte plus de 70 millions aux

municipalités du Québec pour procéder à la collecte sélective et la moitié des coûts est dorénavant imputée aux entreprises. « Éco Entreprises est le premier organisme agréé par RECYC-Québec et notre rôle est d'encadrer les entreprises dans leur obligation qui consiste à s'enregistrer, faire ses déclarations et payer sa contribution », mentionne Maryse Vermette qui ajoute : « les entreprises sont ainsi forcées de revoir leurs pratiques de mise en marché afin de diminuer la quantité de déchets qui se retrouvent dans les bacs à recyclage ».

Au Québec, il n'y a pas de réglementation qui oblige les entreprises à trier leurs matières résiduelles ou à récupérer celles qui présentent un potentiel de mise en valeur. Mario Laquerre, coordonnateur secteur ICI - RECYC-Québec a profité de cette tribune pour encourager les entreprises à le faire en leur donnant des pistes de solutions et des modèles de gestion efficaces qui donnent des résultats concrets. Il a expliqué pourquoi les entreprises devraient s'engager dans cette voie et comment y arriver en les guidant, entre autres, vers des ressources et des programmes de reconnaissance et d'homologation.

Le recyclage est devenu un incontournable dans la gestion quotidienne des opérations industrielles d'une entreprise et Patrice Clerc, directeur des ventes et services chez Cascades Groupe Produits Spécialisés, y voit en contrepartie une arme puissante quant à l'image d'une entreprise. Selon lui, la règle N° 1 est que « toutes les matières produites - à l'exception de certains produits dangereux - sont utilisables pour une autre application. Il s'agit de trouver laquelle et de trouver preneur ». Il est venu expliquer comment utiliser ce pouvoir en s'impliquant non seulement dans la gestion rigoureuse de ses rebuts mais en les intégrant dans une logique marketing incluant le concept d'impact environnemental. Comme il le dit si bien : « il ne suffit pas de peindre une voiture en vert pour la considérer hybride, le moteur est conçu autrement et se doit d'être efficace ».

Le spécialiste en environnement chez Alcoa Canada, Pierre Mercier, a fait une présentation sur les conditions gagnantes pour la mise en place d'un programme visant l'élimination de résidus en présentant des exemples d'applications chez Alcoa Canada. En plus de la production d'aluminium de première fusion, Alcoa Canada exploite des usines de transformation qui servent l'industrie de l'aérospatiale, de l'automobile, de l'emballage alimentaire et de la construction. Pierre Mercier a fait état de la mise en place des activités relatives à la réduction de l'enfouissement chez Alcoa dans le cadre d'un plan d'action de type 3R pour un résidu industriel.

Les participants à cette rencontre ont été invités à devenir partenaires du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise et à se joindre aux prochaines activités du Réseau d'échanges.

- 30 -

Source : CRÉ de Montréal
Pour information : Yvan Thériault
Directeur des communications et des affaires publiques
Tél. : (514) 842-2400
Cell. : (514) 233-9019